

## REGLEMENT DU JEU « RYDER CLUBS 2010 »

### **Article 1 : ORGANISATEUR**

La Fédération Française de Golf, ci-après dénommée ffgolf, Association sportive loi 1901, dont le siège social est situé 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex, SIRET 784 663 189 00040 organise du 15 février 2010 au 5 septembre 2010 inclus, dans les Clubs de golf, une compétition ouverte aux Clubs de golf affiliés.

En parallèle, un tirage au sort sera organisé pour attribuer les dotations mises en jeu aux gagnants désignés parmi:

- les Clubs organisant une compétition « RYDER CLUBS » ;
- les vainqueurs (net et brut confondus) d'une compétition « RYDER CLUBS »
- les participants à une compétition « RYDER CLUBS ».

Le Département Responsable du jeu au sein de la ffgolf est : **Département Sport Amateur - Monsieur Grégory JIMENEZ.**

Ce jeu s'intitule « RYDER CLUBS 2010 ».

### **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Participation gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu est réservé aux Clubs affiliés ou associés ffgolf et joueurs licenciés ffgolf participant ou accueillant une compétition « RYDER CLUBS 2010 ».

Sont exclus **des seuls tirages au sort** :

- Le personnel de la ffgolf, de ses filiales et du Golf National ainsi que les Membres de leur famille ;
- Les Membres du Comité Directeur ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Les dirigeants des filiales de la ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Plus généralement : toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Les personnes citées ci-dessus peuvent, toutefois, participer à la compétition « RYDER CLUBS 2010 ».

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le règlement de ce jeu est disponible sur le Site Extranet ffgolf : <http://xnet.ffgolf.org>

Il est valable du 15 février 2010 (début des compétitions) jusqu'au 5 septembre 2010 inclus (date limite de participation pour pouvoir participer au tirage au sort).

### **3-1 Les modalités de participation sont disponibles :**

Auprès de la ffgolf : Département Sport Amateur (A l'attention de Monsieur Grégory JIMENEZ), 68 rue Anatole France, 92 309 Levallois-Perret Cedex ;  
Sur Extranet ffgolf : <http://xnet.ffgolf.org>

### **3-2 Déroulement du jeu :**

1 / Participation et/ou organisation d'une compétition RYDER CLUBS 2010 conformément au règlement de l'Epreuve ;

2/ Envoi des Résultats (en net et en brut) à la ffgolf des compétitions ;

3/ Organisation de quatre tirages au sort au siège de la ffgolf, dont les trois premiers ci-dessous mentionnés sous contrôle d'huissier pour déterminer les gagnants parmi les:

- Clubs organisateurs ;
- participants ;
- vainqueurs en net et brut confondus.

### **Modalités des tirages au sort :**

**Les tirages au sort 1, 2 et 3 précisés ci-dessous seront organisés sous le contrôle de Me MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement.**

#### **- Tirage au sort n°1 organisé entre le 05 et 15 septembre 2010 :**

1 package complet par équipe à gagner pour assister à la Ryder Cup 2010 au Pays de Galles

Ce tirage au sort sera réalisé parmi tous les clubs ayant organisé une étape de la « Ryder Clubs 2010 » en respectant les modalités d'organisation. Un « couple-tandem » Président/Directeur sera primé à l'issue de ce tirage.

#### **- Tirage au sort n°2 organisé entre le 05 et 15 septembre 2010 :**

1 package complet par équipe à gagner pour assister à la Ryder Cup 2010 au Pays de Galles

Ce tirage au sort sera réalisé parmi toutes les équipes gagnantes (net et brut confondus) d'une étape de la « Ryder Clubs 2010 ». Une équipe de 2 joueurs sera primée à l'issue de ce tirage.

#### **- Tirage au sort n°3 organisé entre le 05 et 15 septembre 2010 :**

1 package complet par équipe à gagner pour assister à la Ryder Cup 2010 au Pays de Galles.

Ce tirage au sort sera réalisé parmi toutes les équipes ayant participé à une étape de la « Ryder Clubs 2010 ». Une équipe de 2 joueurs sera primée à l'issue de ce tirage.

A noter : l'équipe désignée gagnante lors du tirage au sort n°2 ne sera pas éligible pour ce tirage au sort n°3.

**- Tirage au sort n°4 « Spécial Partenaires » organisé chaque mois entre mai et septembre :**

Cadeaux Partenaires à gagner

La ffgolf organisera chaque mois entre mai et septembre un tirage au sort « Spéciale Partenaires » parmi toutes les équipes ayant participé à une étape de la « Ryder Clubs 2010 » du mois écoulé.

Pour le tirage au sort de mai, participeront toutes les équipes ayant joué une étape de la « Ryder Clubs 2010 » depuis le 15 février.

10 équipes de 2 joueurs seront récompensées de mai à septembre par nos partenaires.

La ffgolf informera directement les grands gagnants à l'issue des tirages au sort.

Pour être admissible à ces tirages au sort, les informations concernant l'organisation de la compétition et le Bulletin « Feed Back Ryder Clubs 2010 » devront être communiquées à la ffgolf par le golf organisateur dans les 15 jours suivants l'organisation de l'épreuve. Tout club omettant de transmettre ces informations à la fédération dans les délais impartis ne pourra prendre part aux tirages au sort.

**Article 4 : DOTATIONS ET VALEUR DES LOTS**

Descriptif des lots du tirage au sort

**Package RYDER CUP 2010** : Tirages au sort n°1, 2 et 3. (Voir annexe 1)

**Exception DOM-TOM** : la ffgolf prendra en charge tout ou partie du voyage vers Paris dans la limite de 1000 Euros par personne.

**Cadeaux Partenaires** : Tirage au sort n°4

De Mai à septembre, deux équipes de deux joueurs seront récompensés chaque mois :

La première équipe tirée au sort gagnera :

- 2 Télémètres « BUSCHNELL » d'une valeur de 350 €(pour un télémètre) ;

La seconde équipe tirée au sort gagnera :

- 2 sacs « CALLAWAY » logotés RYDER CUP d'une valeur de 200 € (pour un sac).

**Les « cadeaux partenaires » pourront évoluer tout au long de la durée du jeu en fonction de l'arrivée de nouveaux partenaires. Dans ce cas, les nouvelles dotations mises en jeu avec leur valeur et leur nombre feront l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement. Tout avenant ainsi déposé sera mis en ligne sur le site Extranet ffgolf : <http://xnet.ffgolf.org> et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.**

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de ces derniers à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange, remboursement ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la ffgolf se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

#### **Article 5 : DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles la concernant en écrivant à l'adresse du jeu (ffgolf, 68 rue Anatole France, 92309 Levallois-Perret Cedex).

Les données collectées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale) sont obligatoires pour participer au jeu. Elles serviront pour le tirage au sort des participants et à la ffgolf dans le cadre de la gestion de ses licenciés.

Les participants du jeu-concours ont la possibilité de refuser de communiquer leurs données personnelles. En conséquence, elles renonceront à leur participation au jeu-concours.

#### **Article 6 : DROITS DE L'ORGANISATEUR**

Droit pour l'organisateur d'écourter, d'annuler, de prolonger l'opération en cas de force majeure, de loi, de règlement ou de jugement. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement. Tout avenant ainsi déposé sera mis en ligne sur le site Extranet ffgolf : <http://xnet.ffgolf.org> et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Droit pour l'organisateur d'exclure de la participation toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement, troublant le bon déroulement du jeu.

Droit pour l'organisateur de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué, ou troublé les opérations.

Droit pour l'organisateur de communiquer sur l'identité des gagnants.

#### **Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la ffgolf ne saurait être encourue dans les cas suivants :

Si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé,

Si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, l'un des séjours ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, où en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La ffgolf ne saurait être tenue responsable de la mauvaise transmission des informations requises à l'enregistrement des résultats des compétitions.

### **Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer au jeu entraîne :

L'accord concernant les dispositions de l'article 6 (DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES)

L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.

L'arbitrage en dernier ressort de la ffgolf pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ ou à l'application du présent règlement.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu :

**ffgolf, Département Sport Amateur, 68 rue Anatole France, 923 09 Levallois-Perret Cedex**

(Timbre au tarif lent en vigueur moins de 20g remboursé sur simple demande).

Le règlement du jeu est également disponible (en téléchargement) sur le site Extranet ffgolf : <http://xnet.ffgolf.org>

### **Article 9 : EN CAS DE FRAUDE OU SUSPICION DE FRAUDE**

La ffgolf pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect.

La ffgolf est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la ffgolf ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, la Société Organisatrice se réserve, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

---

# TEE OFF TRAVEL

---

Devis réalisé à l'attention de Mme Deydier, le vendredi 19 mars 2010

## Dates de Séjour :

Du jeudi 30 septembre au lundi 04 octobre 2010,  
soit 4 nuits sur place.

---

## Détails des prestations

---

### TRANSPORT

Vols sur compagnie régulière **AIR FRANCE**, au départ de **Paris Roissy CDG**.  
**Billets en classe économique, non modifiables et non remboursables.**

- **Départ :** Le 30/09/10 Vol AF2172 10h10 – 10h45 Paris CDG / Bristol
- **Retour :** Le 04/10/10 Vol AF1073 17h15 – 19h50 Bristol / Paris CDG

**FRANCHISE BAGAGES : 20kg par personne.**

**TRANSPORT DU SAC DE GOLF : Gratuit** en plus de la franchise si celui-ci n'excède pas 20kg.

### TRANSFERTS

- **Accueil et transferts privés aller - retour pour 10 personnes :**  
- aéroport Bristol / hôtel à Cardiff

### HEBERGEMENT

- **Hôtel :** **THE BIG SLEEP HOTEL CARDIFF \* \***  
Bute Terrace,  
Cardiff CF10 2FE – ROYAUME UNI
- **4 nuits en chambre single standard en petits déjeuners.**

Bienvenue à l'Hôtel Big Sleep idéalement situé au centre-ville de Cardiff face à Cardiff International Arena et à la nouvelle galerie marchande St David. L'hôtel est situé à quelques pas des principales attractions touristiques de la ville.



L'hôtel dispose de 81 chambres élégantes et modernes. Toutes disposent d'une télévision à écran plat, accès haut débit, Wifi, service à thé et café, d'une salle de bain privée, d'une ligne téléphonique directe.

**L'hôtel est à 35min environ du Celtic Manor Resort** (parcours accueillant la Ryder Cup), à 24km de l'aéroport de Cardiff et à 78km de l'aéroport de Bristol.

## TRANSFERTS

- **Transferts hôtel / Golf Celtic Manor / hôtel effectués par les navettes de notre réceptif local Ryder Cup Travel Services.**

*Les transferts hôtel / golf ont été prévus pour chaque jour de tournoi selon des horaires précis imposés par l'organisateur.*

## RYDER CUP

- **Le 30/09/10 : Ticket d'entrée pour la Ryder Cup** (Tour d'entraînement)
- **Le 01/10/10 : Ticket d'entrée pour la Ryder Cup** (1er tour, matchs en 4 balles et foursome)
- **Le 02/10/10 : Ticket d'entrée pour la Ryder Cup** (2ème tour, matchs en 4 balles et foursome)
- **Le 03/10/10 : Ticket d'entrée pour la Ryder Cup** (3ème tour, match en simple) + cérémonie de clôture

---

## Prix par personne

*(Tarifs valables sous réserve de disponibilités aériennes et hôtelières à la réservation définitive)*

---

**Tarif en chambre single : 2 550€**

---

## Ce prix comprend

- Les vols sur compagnie régulière au départ de Paris vers Bristol
- Les transferts privés aller-retour pour 10 personnes entre l'aéroport de Bristol et l'hôtel
- 4 nuits en chambre single standard à The Big Sleep Hotel 2\*
- Les petits déjeuners
- Les transferts Hôtel / Celtic Manor Golf / Hôtel (les 30/09, 01<sup>er</sup>, 02 et 03/10/2010)
- Les tickets pour accéder à la Ryder Cup (Le tour d'entraînement + les 3 tours de compétition)
- Les souvenirs griffés Ryder Cup
- L'assurance assistance et rapatriement

---

## Ce prix ne comprend pas

- Les frais d'hébergement avant et après les dates du séjour
- **Les taxes aéroport de 118€ / personne, à ce jour au départ de Paris**
- Les repas et les boissons
- Les divers extra : les frais de parking, les excursions, téléphone, pourboires...
- **L'assurance annulation facultative : 2.30% du prix total du voyage, taxes aéroport incluses**

---

## Ce prix est valable

---

- **Pour un minimum de 10 personnes**
- **Sous réserve de disponibilité aérienne et hôtelière à la réservation définitive**

---

## Procédure de réservation

---

Merci de contacter votre agent de réservation : **ELODIE**

- Par téléphone au **04.99.52.22.05**
- Ou par mail sur **elodie.frutos@teetravel.com** et sur **tours@teetravel.com**

---

## Conditions de paiement

---

- 50% d'acompte à régler le jour de la réservation
- Le solde est à régler au plus tard le 01<sup>er</sup> avril 2010
- Par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de **TEE OFF TRAVEL**

**Le règlement des prestations voyages entraîne l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente** (se référer à notre brochure générale ou à notre site internet [www.teetravel.com](http://www.teetravel.com))

---

## Conditions d'annulation :

---

**ATTENTION : CES CONDITIONS D'ANNULATION  
SONT PROPRES A LA RYDER CUP 2010**

**ANNULATION :** L'annulation par le client de son inscription entraînera l'exigibilité des frais suivants :

- Il sera retenu 40% du montant total du voyage pour une annulation intervenant avant le 20/03/10.
- Il sera retenu 50% du montant total du voyage pour une annulation intervenant entre le 21 mars et le 29 juin 2010 inclus.
- Il sera retenu 100% du montant total du voyage pour une annulation intervenant après le 29 juin 2010 ou en cas de non présentation.

**Pour les séjours groupes :** Le calcul du prix se fait en fonction du nombre de personnes.

L'annulation d'une partie des membres d'un groupe amènerait un nouveau calcul du prix, selon le nombre de personnes restant, et donc un nouveau prix par personne, même si une première facture a déjà été établie.

Les membres du groupe ayant annulé seront soumis aux règles de frais d'annulation ci-dessus.

Le défaut d'enregistrement, au lieu de départ du voyage aérien à forfait, occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle que soit la cause, n'est pas exonéré des frais d'annulation, et n'entraîne pas la responsabilité de PIRANHA / TEE OFF TRAVEL.

---

## Assurances

---

Nos forfaits incluent l'assurance Mondial Assistance "[Rapatriement et Responsabilité Civile](#)".

**Nous vous recommandons l'assurance Mondial Assistance "[Multirisque](#)" pour bénéficier des garanties suivantes :**

- **ANNULATION** (Remboursement des frais de désistement contractuellement dus au voyageur ou à l'organisme de location, dès lors que celle-ci est totalement annulée, lorsque vous annulez votre séjour pour un des motifs figurant dans le contrat)
- **FRAIS MEDICAUX** (Remboursement des frais médicaux facturés sur prescription d'un médecin ou des frais d'hospitalisation hors du pays où vous êtes domicilié et hors de France)
- **BAGAGES** (Garantie contre le vol, la destruction totale ou partielle, la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport des bagages ou effets personnels et objets emportés avec vous ou achetés en cours de voyage.)

**Le prix de cette assurance est de 2.30% du prix total du voyage, taxes aéroports incluses.**

**MONDIAL ASSISTANCE vous rembourse les frais de désistement prévus dans nos conditions de vente, pour les motifs suivants avec justificatifs obligatoires** (Franchise de 30€ par personne)

- *maladie grave, accident grave ou décès de vous-même, votre conjoint, tuteur, ascendant, descendant, frère, sœur, beau-frère, belle sœur, gendre, belle fille, beau-père, belle-mère (y compris rechute de maladie préexistante ou complication de grossesse).*
- *dommages graves atteignant votre résidence principale ou secondaire et nécessitant impérativement votre présence le jour du départ.*
- *votre licenciement économique ou celui de votre conjoint.*
- *l'annulation, pour un motif garanti, de votre compagnon de voyage, si du fait de ce désistement vous devez voyager seul.*

**Les principales exclusions sont :** *Le défaut ou l'impossibilité de vaccination, de même que les contre indications à suivre un traitement préventif conseillé pour certaines destinations. Les maladies psychiques n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours. Les maladies non consolidées au moment de la réservation. Les actes intentionnels, la grossesse, l'IVG, l'accouchement et ses suites normales, **les épidémies**, les catastrophes naturelles, la guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, les accidents résultant de la pratique à titre professionnel de tout sport, les accidents résultant à titre amateur des sports mécaniques et aériens, la toxicomanie, l'alcoolisme et ses conséquences. Nous vous rappelons que vous devez faire-part de votre annulation à votre agence de voyage le jour même où vous avez connaissance de votre empêchement afin de limiter le montant des frais facturés par Tee Off Travel.*

**IMPORTANT :** *L'assurance Multirisque doit impérativement être souscrite le jour de la réservation.*

---

## Organisation

---

- **TEE OFF TRAVEL** se charge de prospecter les hôtels, de l'organisation matérielle, des réservations.
- **Pensez à :**
  - **vérifier la validité de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité.**
  - **prévoir des espèces** car la carte bancaire n'est pas acceptée partout.

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et espérons que cette notice d'information vous permettra de préparer au mieux ce séjour.

En vous souhaitant bonne réception de cet email, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Elodie FRUTOS  
Service Groupes & Pros

Je soussigné (nom, prénom) ..... agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de voyages disponibles sur le site Tee Off Travel ou sur le lien suivant : [CGV](#), d'avoir été informé des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « **conseils-aux-voyageurs** » du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « **risque pays** » et « **santé** ») de la nécessité de les consulter régulièrement jusqu'au départ et avoir reçu la proposition de Tee Off Travel ainsi que les conditions de garantie des assurances souscrites mentionnées ci-dessus, disponibles également sur notre site internet [www.teetravel.com](http://www.teetravel.com) rubrique « Actualité ».

**Cocher la case correspondant à votre choix :**

- J'accepte l'Assurance Multirisque
- Je refuse l'Assurance Multirisque

### **TEE OFF TRAVEL**

L'Orée des Mas, Avenue du Golf 34670 BAILLARGUES/FRANCE  
Tél : 04.99.52.22.00 – Fax : 04.67.15.02.50  
SARL– RCS Montpellier n°950 573 949 00050 -Licence N° : 034 96 0007  
[www.teetravel.com](http://www.teetravel.com) - [tours@teetravel.com](mailto:tours@teetravel.com)